



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 11
Convocation du 28 août 2020

Maire : Guy CABIOCH
Secrétaire de séance : Alexia CREACH

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la Commune de l'ÎLE-DE-BATZ, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Ker Anna, sous la présidence de M. CABIOCH Guy, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guy CABIOCH (Pouvoir de M. David TANGUY), Jacky PRIGENT, Armand GLIDIC (Pouvoir de M. Éric GRALL), Brigitte SIREDEY, Christine PORTANELLI, Cyrille SÉITÉ, René ROSE, Jean-Luc GAURICHON, Alexia CRÉACH.

Absents excusés : Monsieur David TANGUY (Procuration à Monsieur Guy CABIOCH), Monsieur Éric GRALL (Procuration à Monsieur Armand GLIDIC).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la future station d'épuration
2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents
3. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2020
4. Protection sociale complémentaire (Prévoyance et santé)
5. Prime Covid-19

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020 transmis par courriel le 28 août 2020 qui doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité ledit procès-verbal.

Monsieur le Maire demande au conseil l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Motion de soutien à la Brittany Ferries
- Motion de soutien à la brigade nautique de Roscoff
- Nomination de 5 élus au pôle de Haut-Léon Communauté

Ce que le conseil accepte à l'unanimité.

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la future station d'épuration - Délibération n° 2020-039

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la «Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la future station d'épuration»,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires conformément à la circulaire ministérielle du 30 juillet 2020, soit 80 % maximum du montant des dépenses d'investissement hors taxes (HT) pour la catégorie prioritaire « Les projets ayant trait à la résilience sanitaire » ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité.

- Adopte l'avant-projet de « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la future station d'épuration », pour un montant prévisionnel de 100.827 euros HT soit 120.992,40 euros toutes taxes comprises (TTC) ;
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2020 ;
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Financeurs	Dépense subventionnable HT du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat : DSIL 2020	100.827,00 €	80 %	80.660,00 €
Autofinancement communal		20 %	20.167,00 €
Montant total du projet		100 %	100.827,00 €

- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2020 Service de l'Eau et de l'Assainissement, article 2315 - opération n° 110 section d'investissement ;
- Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents - Délibération n° 2020-040

Le Maire propose à l'assemblée de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

3. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2020 - Délibération n° 2020-041

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité pour l'année 2020 de :

- Créer les postes afférents à un accroissement saisonnier d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;
- Donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - Collectivité : ÎLE DE BATZ

- ANNÉE 2020 -

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	NIVEAU DE RÉMUN ÉRATION	GRADE MINIMUM/ GRADE MAXIMUM	NOMBRE DE POSTES	DURÉE MAXIMALE
SERVICE CULTUREL	Animateur au phare	C1	Adjoint du patrimoine / Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	4	6 mois
SERVICES TECHNIQUES	Agent de collecte terrain d'hébergement	C1	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 1ère classe	1	6 mois
SERVICES TECHNIQUES	Agent de propreté et entretien des espaces verts	C1	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 1ère classe	1	6 mois

4. Protection sociale complémentaire (Prévoyance et santé) - Délibération n° 2020-042

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents selon les modalités exposées ci-dessus à compter du **1^{er} novembre 2020**,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget, chapitre 64,
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant,
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

5. Prime Covid - Délibération n° 2020-043

Conformément à la délibération CC-2020-07-N80 du conseil communautaire du 18/07/2020, il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle Covid-19 aux agents de la collectivité de l'ÎLE-DE-BATZ, ayant assurés les jours de collecte des ordures ménagères à raison de :

- **30 euros net** par jour travaillé dans la limite de 1.000 € au total.

- Cette prime sera versée en une seule fois avant le terme de l'année 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser cette prime dans les mêmes conditions que Haut-Léon Communauté.

6. Soutien à la Brittany Ferries - Délibération n° 2020-044

Brittany Ferries traverse aujourd'hui la crise la plus grave de son histoire.

Frappée de concert par deux crises conjoncturelles COVID 19 et Brexit qui s'annonce "dur" la compagnie, fleuron du tourisme breton, ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête à venir.

Cette entreprise, premier opérateur touristique breton qui fait la fierté de nos territoires est en outre leur meilleur ambassadeur à l'étranger.

Elle se caractérise principalement par la qualité de ses prestations et la haute qualification de ses équipages français.

Les léonards ont tous un attachement de cœur à l'entreprise et à son histoire.

L'impact économique (2.2 millions de nuitées par an sur la Bretagne) ne doit pas cacher les retombées locales liées à la présence de centaines de familles qui vivent sur notre Communauté.

Les élus de la mairie de l'ÎLE-DE-BATZ apportent leur soutien total aux membres du conseil de surveillance, au directoire et à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Ils souhaitent qu'après les efforts consentis par l'entreprise et en complément des actions de la Région Bretagne et du Conseil Départemental, que l'Etat apporte un soutien financier fort et sans faille nécessaire à la pérennisation de Brittany Ferries.

Ils réaffirment enfin la nécessité de préserver cette entreprise ainsi que les emplois et rappellent que le Pays de Morlaix vient déjà de perdre la compagnie HOP.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien à la Brittany Ferries.

7. Soutien à la Brigade Nautique de Roscoff - Délibération n° 2020-045

L'annonce de la suppression de la Brigade Nautique de Roscoff a été faite le 3 septembre 2020 en mairie de Roscoff en présence des maires de L'Île de Batz et de Roscoff. Le Colonel Nicolas Duvinage, Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Finistère s'est déplacé pour communiquer l'information de la suppression de la brigade nautique à compter du 1er juillet 2021 après décision de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

D'une part, son « remplacement » par une brigade de gendarmerie maritime ne répondra pas aux attentes des élus car la mission de ces militaires s'effectuera sur une embarcation de 24 mètres qui ne pourra pas accéder de la même manière, à certains sites.

D'autre part, les gendarmes de la Brigade Nautique assurent une mission de proximité avec les pêcheurs, les plaisanciers et les élus, que nous risquons de perdre avec la nouvelle unité compte tenu de l'espace qu'ils auront à couvrir.

L'Île de Batz a besoin de la Brigade Nautique qui assure ponctuellement les évacuations sanitaires de nuit avec leur embarcation qui correspond parfaitement aux besoins d'urgence liés à l'insularité.

Le conseil municipal réaffirme donc la nécessité de préserver la Brigade Nautique de Roscoff, qui assure parfaitement son rôle de brigade de proximité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien à la Brigade Nautique de Roscoff.

8. Nomination de 5 élus aux différents pôles de Haut-Léon Communauté - Délibération n° 2020-046

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer comme suit les représentants de la commune de l'ÎLE-DE-BATZ dans chaque pôle de HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ :

PÔLE			
COMMISSIONS	FINANCES	RESSOURCES HUMAINES	ADM GENERALE
Vice-Présidents	Stéphane CLOAREC	Gildas BERNARD	Bernard LE PORS
NOMS Prénoms		Adresses mails	Portable
GRALL Éric		grall.eric@orange.fr	06.34.90.25.79

PÔLE			
COMMISSIONS	DEV. ECONOMIQUE	TOURISME	STRATEGIE ET PROSPECTIVE
Vice-Présidents	Éric LE BOUR	Odile THUBERT MONTAGNE	Gérard DANIELOU
NOMS Prénoms		Adresses mails	Portable
CREACH Alexia		alexia.creach@orange.fr	06.09.79.01.99

PÔLE			
COMMISSIONS	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	LITTORAL ET BIODIVERSITE	
Vice-Présidents	Bernard FLOCH	Anne BESCOND	
NOMS Prénoms		Adresses mails	Portable
PRIGENT Jacky		la.cassonade@wanadoo.fr	06.30.18.63.00

PÔLE			
COMMISSIONS	SERVICES A LA POPULATION	PETITE ENFANCE	ENFANCE JEUNESSE PARENTALITE
Vice-Présidents	Aline CHEVAUCHER	Jacques PONTU	Éric PENNEC
NOMS Prénoms		Adresses mails	Portable

SIREDEY Brigitte	siredeybrigitte@yahoo.fr	06.11.37.37.86
------------------	--------------------------	----------------

PÔLE		
COMMISSIONS	INGENIERIE PUBLIQUE	DECHETS
Vice-Présidents	Guy CABIOCH	Patrick GUEN
NOMS Prénoms	Adresses mails	Portable
ROSE René	renerose.batz@orange.fr	06.29.59.67.51

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 17 h 55.

A l'ÎLE-DE-BATZ, le 4 septembre 2020

Le Maire,
Guy CABIOCH.


